

PARAÎT TOUS LES 15 JOURS
A DISCUTER, A REPRODUIRE,
A FAIRE CIRCULER
Abonnement (2 carnets de timbres
pour un an)

Cinquième zone
11, rue S. ALLENDE
92220 BAGNEUX

TEL : 06 03 63 70 61

Site : www.multimania.com/zones
E-mail : zone5@multimania.com

7 mai 2 000
N°91

CINQUIÈME
ZONE

Aux lecteurs de Cinquième zone

- 1) Je désire recevoir 1, 2 ou 3 exemplaires de *Cinquième zone* à chaque parution (ci-joint 2 carnets de timbres).
- 2) Je souhaite entrer en contact avec *Cinquième zone*.

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

PONT DE SEVRES (BOULOGNE -92)

LES CLASSES DANGEREUSES

Malgré son apparence de délire d'architecte des années 60, -d'immenses barres de 10 étages cernant la vaste dalle de béton qui couvre le centre commercial et les parkings-, la cité du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt est habituellement plutôt tranquille. C'est une cité ouvrière, beaucoup d'anciens de chez Renault souvent réduits au chômage. Les jeunes galèrent entre école, dalle, petits boulots et ANPE.

Pourtant, le 26 avril, les conditions d'arrestation d'un jeune de 25 ans et le comportement des policiers ont déclenché des incidents graves. Vers 18h30, au moment où la cité est la plus animée, ils avaient monté une souricière pour coincer ceux qu'ils prenaient pour des dealers (et qu'ils ont par la suite relâchés sans rien retenir contre eux). Un jeune est interpellé, menotté, jeté à terre sans ménagements. Passe un adulte qui veut rentrer chez lui. Interdit ! Il insiste, se fait rabrouer puis bousculer. Sa fille s'interpose, elle subit le même sort, ce qui déclenche l'intervention des jeunes outrés.

Débordés, les policiers tirent en l'air au flash ball et appellent des renforts. Parents et enfants attirés aux fenêtres par le tintamarre descendent sur la place. Aussitôt, des voitures de police, gyrophares, sirènes et crissements de pneus, envahissent la dalle sous les yeux d'habitants sidérés par des armes jamais vues « d'yeux d'immigrés ». Le spectacle se poursuit avec la prestation des motards cascadeurs qui dévalent les escaliers sur deux roues suivis des pelotons de flics au trot léger et armés jusqu'aux dents, d'autres enfin arrivent en cavalcade par petits groupes, matraque au poing. Bravo ! bravo ! Le spectacle est très réussi. Sauf que ce n'est pas du cinéma et que les coups et les injures qui pleuvent ne sont pas virtuels du tout.

Interpellations collectives, cérémonial des menottes, une dizaine d'adolescents sont embarqués, les parents crient, réclament une véritable justice jusqu'à ce que, la police s'étant retirée, le calme se rétablisse.

Bien évidemment, il n'est pas question pour les habitants d'en rester là. Les

policiers qui ont commis des fautes doivent être sanctionnés. Mais ce n'est pas assez.

Ce qui s'est produit au Pont-de-Sèvres n'est ni spécifique à ce quartier, ni un fait isolé. C'est le sort des plus pauvres et des plus exploités, confinés dans des sortes de réserves de main d'oeuvre (aujourd'hui appelées Banlieues ou Quartiers en difficulté), qui travaillent ou qui chôment selon les besoins du patronat. Et qu'on tient à l'œil, qu'on surveille et qu'on se tient toujours prêt à réprimer. Au siècle dernier, les privilégiés les appelaient les « classes dangereuses ». Pas à cause de la délinquance. Mais parce qu'ils redoutaient leurs explosions de colère et, plus profondément encore, leur ardeur révolutionnaire qui, quand ils s'organisaient, menaçait l'ordre social sur lequel les « investisseurs » bâtissent leurs fortunes. A quand *LES CLASSES DANGEREUSES, LE RETOUR ?*

BOITE A IDEES :

LA MAIN COURANTE

Les habitants et les associations du Pont de Sèvres ont réagi : réunions, lettre ouverte au Maire, au Ministre, etc. Ils ont informé la presse et envisagent le dépôt de plaintes nombreuses contre les policiers violents ou ayant tenu des propos racistes.

Mais on peut aussi agir quotidiennement, par exemple contre les contrôles d'identité à répétition. Une idée toute simple... prendre modèle sur la police ! Chaque commissariat tient une Main courante où sont notés tous les incidents. Pourquoi les jeunes ou les habitants des cités ne tiendraient-ils pas, eux aussi, leur propre Main courante : un cahier par cité ou par classe, tel jour, telle heure, tel endroit, machin est contrôlé, tel incident (ou pas d'incident), il est de nouveau contrôlé deux heures plus tard à tel endroit par les mêmes policiers, etc.

Ça permettrait de voir ce qui se passe puis, avec les associations, des personnalités, la presse, de calmer ceux des policiers dont l'attitude n'est pas normale.

LE VOTE DES GASCONS EN NORMANDIE : UN SCANDALE !

Au parlement, une très grave question a soulevé les passions : faut-il ou ne faut-il pas donner le droit de vote (aux élections municipales seulement !) aux immigrés résidant en France depuis plus de cinq ans mais n'appartenant à aucun des pays de la Communauté européenne ?

On rêve ! On est en l'an 2 000, on va à Bruxelles en une heure, à New-York en 4, on a le monde entier chez soi (oranges marocaines, tee-shirt chinois, Nike pakistanaises, portable japonais, essence saoudienne, Mac-Do américain, etc), les copains sont maghrébins, antillais, africains, asiatiques et même européens –et pour les plus veinards, une splendide salade composée du tout !-, on téléphone ou on E-maile instantanément à n'importe quel individu sur le globe, on sonde l'espace à la recherche d'autres planètes habitées. Et le parlement français de l'an 2 000 discute de mesures déjà prises par la Constituante de 1793 ! En 1871, sous la Commune de Paris, non seulement les femmes et les étrangers votaient mais deux de ses généraux (Dombrowski et Wroblewski) étaient polonais. C'est sacrément poussiéreux un crâne de parlementaire ou de ministre du troisième millénaire ! Ouvrez les fenêtres et les yeux!

Bien sûr que quelqu'un qui travaille dans un pays, y vit, y paye taxes et impôts, y élève ses enfants (qui ont d'ailleurs le plus souvent la nationalité française) fait partie de la société et devrait avoir le droit de donner son avis sur la gestion de la ville qu'il habite, ou plus largement, de la région et du pays où il vit ! Les Berrichons, les Gascons ou les Finlandais et les Danois qui vivent en Normandie y votent bien. Pourquoi pas les Algériens ou les Maliens ?

Ringard et fier de l'être, c'est une vieille tradition de la bourgeoisie française. Avant 1848, seuls les riches votaient (payer le cens donnait le droit de vote). Les ringards d'alors jugeaient le suffrage universel aussi scandaleux que ceux d'aujourd'hui le vote des étrangers. Le suffrage dit universel fut institué après la révolution de février 1848, mais les femmes durent attendre presque un siècle (1945 !) pour y participer et les jeunes le milieu des années 70.

Ceux qui s'opposent au droit de vote des immigrés sont les mêmes que ceux qui, hier, refusaient le suffrage universel, le vote des femmes, des jeunes de 18 ans ou des européens : c'est le cul plombé de la société qui au nom de la « tradition » veut la ramener à l'âge de pierre intellectuel.

Obtenir le droit de vote pour les immigrés diminuerait (un peu, à peine !) les divisions artificielles que les véritables maîtres de la société entretiennent entre les exploités. Mais cela ne leur donnerait (pas plus qu'il ne le donne aux autres) le pouvoir de décider vraiment de leur destin.

Le problème, le véritable problème, et presque le seul, c'est que la population utile, celle qui travaille, produit et vit sans exploiter personne s'exprime vraiment et fasse respecter ses droits. Et de ce point de vue, trois grèves déterminées, deux manifestations nombreuses et quatre actions revendicatives intelligentes valent souvent mieux que des monceaux de bulletins de vote que les politiciens professionnels quémament mais qu'ils s'empressent de piétiner sitôt en place.

JOURNEE INTERNATIONALE POUR MUMIA LA VOIX DES SANS-VOIX

Le 13 mai sera une journée internationale d'action pour la liberté de Mumia Abu-Jamal, journaliste Noir américain faussement accusé du meurtre d'un policier, condamné à mort et emprisonné depuis 18 ans. Le juge doit prendre dans les jours qui viennent une décision importante. Soit la réouverture du procès de Mumia et alors une chance existera que son innocence éclate et que justice lui soit rendue, soit refuser ce nouveau procès et autoriser le gouverneur de Pennsylvanie à fixer une nouvelle date pour son exécution.

"La seule chose dont je sois coupable, et pour laquelle j'ai été condamné, est d'être Sioux » Leonard Peltier, militant de l'American Indian Movement, condamné à perpétuité pour le meurtre de deux agents de FBI qu'il a toujours nié, emprisonné depuis 25 ans.

Appel des Comités Mumia d'Italie

Le 13 de mai, partout dans le monde, des centaines de groupes, comités, associations, organisations, descendront dans la rue pour arracher Mumia des mains du bourreau, pour défendre, à travers lui, notre droit à écrire, à lire, à communiquer, à se réunir, à exprimer une opposition radicale aux lois assassines du « nouvel ordre mondial ».

Les damnés de la terre réclament le droit de combattre avec tous les moyens.

MANIFESTATION SAMEDI 13 MAI 2000

14h30 PLACE DE LA REPUBLIQUE

RV Cinquième zone, devant le café Le Thermomètre.

L'ETAT UN PATRON COMME LES AUTRES

On parle beaucoup de la précarité dont souffrent les jeunes. On pense aux petits boulots dans les fast-food ou les supermarchés et à tous les contrats bidons, CES, et autres CDD. On sait moins que l'Etat lui-même organise cette précarité dans ses administrations et services publics ou parapublics. L'Education Nationale par exemple a embauché cette année moins de titulaires que de précaires (auxiliaires, contractuels, CES, emplois-jeunes et autres vacataires).

On pourrait croire que l'Etat ou les collectivités territoriales agissent mieux que le pire des patrons, il n'en est rien. On ne compte plus les illégalités : salaires versés avec des mois de retard (auxiliaires et contractuels), cotisations sociales non payées (vacataires), licenciement sans motif ou abusif (emplois-jeunes), renvoi brutal sans accompagnement (CES en fin de contrat).

Et on dit que l'Etat est là pour faire respecter les lois...

